

E-XA. 460

François -Xavier NSANZUWERA
111 rue du Champ de la Couronne
1020 Bruxelles
Tel/Fax 02.479.21.01

Bruxelles, le 20 mai 1997

Monsieur le Ministre de la Justice
BP.160 Kigali
RWANDA

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention le début des procès des auteurs présumés du génocide et des massacres politiques d'avril 1994 au Rwanda. Il y a aujourd'hui deux ans j'avais quitté mes fonctions suite aux menaces de mort de la part de quelques officiers supérieurs qui s'ingéraient dans les fonctions du Parquet de la République et intimidaient les magistrats quand ils ne menaçaient pas de mort. Certains magistrats ont payé de leur vie, d'autres ont été détenus, certains ont eu la chance d'être relâchés, d'autres restent en prison. Beaucoup ont eu le courage de continuer à oeuvrer pour la Justice. Ils sont à encourager et chaque rwandais a un devoir d'aider la justice. La présente est une de mes contributions à la justice, une des voies de la réconciliation nationale même si elle n'est pas la panacée à tous les problèmes auxquels est confronté le pays.

Le génocide et les massacres politiques durant les mois d'avril, mai et juin 1994 ont été précédés d'assassinats politiques qui entraient dans ce long processus de planification du génocide. Des dossiers judiciaires des auteurs de ces assassinats politiques, prélude du génocide, avaient été faits. Certains avaient été clôturés, d'autres étaient encore en cours. Personnellement je divisais ces dossiers en deux groupes différents:

- a. Les dossiers d'attentats aux mines lesquels attentats entraient dans une sorte de terrorisme d'Etat et
- b. Les attentats des leaders politiques surtout ceux de l'opposition au régime du Président Habyarimana.

Je voudrais également rappeler que la gendarmerie nationale et le parquet de la République avaient bénéficié d'une coopération technique d'une équipe d'officiers de police judiciaire français dans le cadre des attentats aux mines et de la coopération de la Police civile de la MINUAR en ce qui concerne les dossiers d'assassinats politiques. Dans la présente je parlerai de ces derniers dossiers. J'aurai l'occasion de parler des premiers dossiers.

001932

Parmi les dossiers d'assassinats politiques deux me semblent plus importants que les autres. Il s'agit de l'assassinat de Mr Emmanuel Gapyisi, leader du Parti MDR et de l'assassinat de Mr Félicien Gatabazi, leader du parti PSD et Ministre des travaux public.

Mr Gapyisi Emmanuel était Président du MDR Gikongoro et Fondateur de *Forum Paix et Démocratie*. Il a été assassiné le 18 mai 1993 à Kigali. Il avait été crée une commission d'enquête dirigée par le Premier substitut du Procureur Munyesanga Jean Damascène. Faisait partie de cette Commission le Capitaine Gendarme Pascal Kayihura du CRCD. Pendant le génocide le Capitaine Pascal Kayihura m'a apporté une partie de ce dossier à l'Hôtel des Mille Collines où j'étais et je lui ai dit que je ne pouvais pas garder ce dossier avec moi car j'étais en danger et surtout qu'un des principaux suspects dans cet assassinat le Major Hakizimana Apolinaire venait souvent voir le Colonel congolais Muenyi responsable des observateurs de l'ONU qui étaient à l'Hôtel et qu'il savait bien que j'étais dans cet Hôtel. Le capitaine Pascal Kayihura a rejoint l'Armée patriotique rwandaise et est donc en mesure de donner des éléments de ce dossier.

Mr Gatabazi Félicien était Secrétaire exécutif du Parti PSD et Ministre des Travaux Publics. Il a été assassiné dans la nuit du 21 février 1994. Le Parquet de la République, le Service de renseignements du Premier Ministre et la Gendarmerie travaillaient sur ce dossier. La Police civile de la MINUAR, la CIVPOL en sigle en vertu du mandat de l'ONU du 05 octobre 93 (point 3,h,) nous a apporté son assistance, une assistance précieuse car en peu de temps ce dossier était presque clôturé et s'il n'y avait pas eu le génocide ce dossier aurait été transmis au tribunal pour jugement. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour rendre hommage au personnel de la CIVPOL. Dans notre jugement très dur envers la MINUAR nous oublions le travail de ces techniciens qui n'étaient pas aussi visibles que les casques bleus mais qui eux ont fait un travail qui aurait porté ces fruits si les événements ne s'étaient pas précipité.

L'enquête sur la mort du Ministre Gatabazi était dirigée par ma personne en ma qualité de Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Kigali.

Le 28 mars 94 j'ai procédé à la première arrestation d'un suspect en la personne de Faustin Rwagatera, entrepreneur et membre du Parti PSD. Lors de son arrestation il m'a montré une carte du parti PSD mais il entretenait également un groupe de miliciens interahamwe dans son Cabaret LAS VEGAS sis à Kimicanga (Kigali). Le nommé Rwagatera Faustin est originaire de la préfecture Cyangugu et parent de Munyagishali Emmanuel qui était chargé de l'Inspection des Parquets avant le 6 avril 1994 et qui fut directeur au Ministère de la Justice après l'installation du gouvernement du 17 juillet 1994. Se trouvant au Rwanda, Mr Munyagishali Emmanuel peut donner une identification détaillée de Rwagatera Faustin qui a été libéré de la Prison de Kigali le 7 avril 1994 et qui à la tête des militaires et des miliciens a pillé ma résidence officielle le 12 avril 1994 après avoir assassiné mon beau-frère Twahirwa Médard et un autre jeune homme qui n'a pas été identifié.

Au moment où le gouvernement intérimaire se trouvait à Gitarama, Rwagatera en uniforme militaire se trouvait à Gitarama en compagnie de Munyagishali Emmanuel. Il faut voir les déclarations de l'Inspecteur de Police Judiciaire Dusabemungu Jean-Baptiste alias Kazungu et du directeur de prison Sinayobye Adrien.

Quand le nommé Rwagatera Faustin a été placé sous mandat d'amener, le capitaine Simbikangwa Pascal de la Présidence de la République est allé le voir à la Prison de Kigali et il a proféré des menaces à mon égard. Il a voulu me voir en me demandant d'aller le voir devant les bureaux du Parquet de Kigali sous prétexte qu'il ne pouvait pas monter les escaliers et j'ai refusé d'aller le voir. Le chef des Interahamwe de Remera dit Inyange est allé solliciter l'intervention de l'adjudant-chef gendarme Mugiraneza Wellars, Commandant de la Brigade territoriale de Nyarugenge qui était également mon voisin.

Est intervenu également en faveur du prévenu Rwagatera Faustin le capitaine Gaspard Hategekimana (juriste de formation, ma promotion à l'Université nationale du Rwanda) de la Garde présidentielle. Il m'a dit qu'il intervenait sur demande de l'épouse du prévenu mais j'ai toujours pensé qu'il voulait des renseignements pour le Président de la République car le Capitaine Hategekimana Gaspard travaillait à la Présidence de la République directement sous les ordres du Colonel Elie Sagatwa, secrétaire particulier du Général Habyarimana Juvénal et véritable chef de la Garde présidentielle. Pendant le génocide le Capitaine Hategekimana Gaspard fut impliqué dans l'assassinat du Consul du Luxembourg et membre de l'Association des volontaires de la paix, Monsieur Charles Shamukiga le 7 avril 1994. Je ne sais pas où se trouverait aujourd'hui le capitaine Hategekimana Gaspard mais sa femme serait au Cameroun.

Sans aller dans les détails du dossier le scénario de l'assassinat du Ministre Gatabazi Félicien se présente comme suit:

Les organisateurs et commanditaires: Ntilivamunda Alphonse et Nyungura Emile. Qui sont-ils?

Mr Ntilivamunda Alphonse est le fils de l'homme d'affaires Munyampeta Gaspard, originaire de la préfecture Ruhengeri, protégé de l'ancien Ministre des Travaux publics Nzirorera Joseph, Secrétaire exécutif du MRND au moment de cet attentat, beau-fils du Président de la République Habyarimana Juvénal, Directeur de la direction des Ponts et Chaussées au Ministère des Travaux publics et membre influent du MRND. Mr Ntilivamunda Alphonse se trouverait au GABON.

Mr Nyungura Emile est originaire de la préfecture de Butare, membre du parti PSD. Il aurait été assassiné à Kicukiro le 8 avril 1994 par des combattants du Front patriotique.

Le commando des assassins comprenait le caporal Zirimwabagabo de la Garde présidentielle, le soldat Uzabakiliho de la garde présidentielle, le caporal Rucyama de la garde présidentielle. Ce commando était conduit par

l'homme d'affaires Basabose Pierre. Ce dernier mérite une attention particulière. Mr Basabose Pierre, originaire de la Préfecture de Ruhengeri est ancien sergent des Forces armées rwandaises (FAR), ancien chauffeur du Colonel Sagatwa Elie. Converti dans les affaires, Basabose faisait le trafic des devises et l'homme de la rue disait que Basabose avait plus de devises que la Banque nationale du Rwanda. Il a été impliqué dans le dossier d'attentat à la grenade contre le Procureur général Alphonse Marie Nkubito, malheureusement ce dossier n'a pas abouti. Il fut impliqué également dans l'affaire de détournement des aides alimentaires du PAM des déplacés de Nyacyonga. Placé sous mandat d'arrêt par le Parquet de Kigali il fut relâché par le tribunal de première instance de Kigali et il ne fut jamais jugé. Il se trouve aujourd'hui en Belgique où il est demandeur d'asile. Il serait arrivé en Belgique en passant par le Zaïre où se trouverait sa famille, Nairobi, Moscou et l'Allemagne.

Au cours de l'enquête sur l'assassinat du ministre Gatabazi la gendarmerie bloqua l'enquête. Faisait partie de l'équipe d'enquêteurs le Lieutenant Mpozayo, Chef de la Brigade territoriale de Remera à l'époque. Son apport ne fut pas d'une grande utilité. Au cours de l'enquête une arme qui nous apparaissait avoir été utilisée au cours de cet attentat fut découverte et la gendarmerie refusa de la livrer à la CIVPOL pour une expertise malgré l'ordre écrit du Procureur de la République. Parmi les officiers qui refusaient cette expertise figurait entre autres le Colonel Laurent Rutayisire de l'Etat-major de la Gendarmerie nationale. Pourquoi a-t-il refusé l'expertise de l'arme comme il avait d'ailleurs refusé l'expertise médicale avec le reste de la famille alors qu'il avait non seulement la qualité d'OPJ mais en plus il était beau-frère de la victime?

Le matin de l'assassinat du Ministre Gatabazi J'avais eu l'impression qu'il connaissait les auteurs de l'attentat. Il m'avait conseillé de demander de l'argent pour faire l'enquête au ministre des Finances qui était présent et qui appartenait au même parti politique que la victime, le ministre Marc Rugenera. J'avais répondu au Colonel Rutayisire qu'il fallait d'abord commencer les enquêtes avant de demander de l'argent. Et j'avais demandé l'expertise médicale. Cette dernière a été faite par un médecin de la famille, un militaire. Qui est le colonel Laurent Rutayisire?

Originaire de la préfecture de Gikongoro, marié à la fille de l'homme d'affaires Ndamage, le Colonel est plus homme d'affaires que gendarme. En octobre 1990 il est impliqué dans l'assassinat de l'homme d'affaires Karambizi Michel, frère du milliardaire rwandais Majyambere Silas. Plusieurs officiers sont impliqués dans cet assassinat à savoir le Colonel Rwagafilita Pierre-Célestin, chef d'Etat-major de la gendarmerie, Le Colonel Rutayisire Laurent (G2), Le Major Karangwa Pierre-Claver. Le commando de gendarmes qui a exécuté toute la famille de Michel Karambizi était conduit par le Lieutenant gendarme Nizeyimana Jean de Dieu. Au cours d'une interrogatoire il impliquera ses chefs hiérarchiques les Colonels Rwagafilita et Rutayisire ainsi que le Major Karangwa Pierre-Claver. Ces derniers refusèrent toujours de comparaître devant le Procureur de la République. Malgré les changements à l'Etat-major de la gendarmerie et les promesses du nouveau chef d'Etat-major ces officiers refusèrent de comparaître. Dans ma lettre n° A/1229/D.11/A/Proré du 8

décembre 1993 j'avais encore une fois envoyé au Chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale des mandats de comparution à l'encontre du Colonel Rutayisire Laurent, du Major Karangwa Pierre Claver, de l'ancien chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale le colonel Pierre-Célestin Rwagafilita et l'adjudant chef MVUNABANDI. Le Chef d'Etat-major n'eut même pas la politesse de me renvoyer la copie de ces mandats de comparution signés par les intéressés. Comme d'habitude cette gendarmerie qui accusait le Parquet de la République de laxisme et qui participait à la répression des opposants politiques couvrait les assassinats politiques dans lesquels ses officiers participaient. D'ailleurs cette impunité couvrait tous les militaires impliqués dans les massacres. Ce fut le cas du Major Kabera impliqué dans un massacre horrible de civils dans la Commune Rushashi; du Major gendarme Apollinaire Hakizimana impliqué dans au moins deux meurtres, du Lieutenant Turatsinze de la garde présidentielle impliqué dans l'assassinat du sergent-major Munyempanzi le 13 novembre 1992. Les cas sont nombreux.

Le Colonel Laurent Rutayisire se trouverait aujourd'hui à Mombasa au Kenya tandis que sa famille est demandeuse d'asile en Belgique. Le Major Karangwa quant à lui il se trouverait à Nairobi au Kenya. Le Colonel Rutayisire a fait obstruction à l'enquête sur l'assassinat du Ministre Gatabazi, son parent par alliance. Il avait un intérêt dans cet assassinat. Je voudrais d'ailleurs rappeler que l'Etat-major de la gendarmerie nationale le couvrait parce qu'il était pressenti à occuper un certain poste dans le Haut commandement de la gendarmerie nationale prévu dans les Accords de paix d'Arusha. Ses collègues estimaient que l'assassinat de Michel Karambizi allait casser sa carrière. Il ne serait pas étonnant qu'il couvre les auteurs de l'assassinat de son beau-frère car il se trouvait dans leur camp.

Ces assassinats politiques comme le génocide et les massacres politiques ne peuvent pas rester impunis. Les dossiers qui avaient été commencés ou clôturés doivent être reconstitués et portés devant les jugements. Il serait injuste que des cent mille personnes dont à majorité des paysans croupissent dans des prisons-mouroirs quand des cerveaux des assassinats politiques et certainement du génocide et leurs familles continuent à vivre en liberté dans les pays d'asile avec l'argent taché de sang et au moment où les rescapés continuent de vivre dans la misère oubliés de tout le monde et hors de cette course effrénée vers des biens matériels qui a repris les rwandais. Des témoins privilégiés de ces affaires sont toujours en vie et certains ont des postes de responsabilité. Ils ont le devoir moral de contribuer à la vérité sur des affaires de leur connaissance. Je pense notamment dans le cas de l'affaire Gatabazi au Ministre Iyamuremye qui était à l'époque Chef du Service de renseignements et leader du Parti PSD. Je pense à l'ancien Chef d'Etat-major de la gendarmerie le Général Ndindiriyimana. Il devrait expliquer les blocages de l'enquête par la gendarmerie nationale.

Voilà , Monsieur le Ministre, certains éléments que je voulais porter à votre connaissance surtout que des parents de certaines victimes m'ont interpellé en me rappelant qu'ils ont le droit de savoir comme toutes les autres parents des victimes de la tragédie rwandaise. Je suis disposé à fournir d'autres témoignages complémentaires dont je pourrais me souvenir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

François-Xavier NSANZUWERA
Ancien Procureur de La République.

Copie pour information:

- Mr Le Procureur du Tribunal pénal International pour le Rwanda
- Mr Le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
- Mr le Président de la Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda
- Mr Le Juge d'Instruction Damien Vandermeersch

001937